



**Compte-rendu de la séance
du comité sivomal
du mardi 02 décembre 2025**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 02 décembre à 20h00, le Comité sivomal du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Riaillé, sous la présidence de Monsieur Jérôme SQUELARD,

Date de convocation : 27/11/2025

PRESENTS : Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Ann BENOIST, Yves BOURE, Jean-Michel CLAUDE, Saïd KADDAR, Marie-Thérèse LHERIAU, Annelyse LEVEQUE, Xavier LOUBERT-DAVAINE, André RAITIERE, Guillaume RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Marine TESTARD, Roseline VOISIN.

ABSENTS : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD), Jean-Pierre BELLEIL (donne pouvoir à Roseline VOISIN), David GAUTRET (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU), Bénédicte LECOMTE, Laurent LOYER.

SECRETAIRE : Marine TESTARD

1^{er} POINT : APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Une modification est demandée dans le compte-rendu de la séance précédente :

- Madame la Vice-présidente à l'Enfance Jeunesse souhaite que soit modifiée la phrase concernant la création d'un livret d'accueil par la Direction pour les nouveaux agents arrivant au SIVOM en précisant que celui-ci s'appuie sur le livret d'accueil déjà créé au sein du service Enfance Jeunesse, qu'il est une extension de celui-ci.

Madame la Vice-présidente à l'Enfance Jeunesse souhaite également que le compte-rendu des actualités des services apparaisse autrement que sous la forme de diapositives et qu'un résumé des points clés par service soit énoncé à la place.

Le comité sivomal, une fois ces modifications validées, approuve le compte-rendu de la dernière séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2^{ème} POINT : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1) Le rapport budgétaire 2025 :

Pour commencer, Madame la Vice-Présidente en charge des finances présente le rapport budgétaire 2025 faisant apparaître pour chaque service :

- Quelques réalisations et quelques chiffres clés de l'année écoulée
- Le résultat financier estimé pour 2025
- Les orientations pour 2026

Après avoir détaillé celui concernant les Services généraux, elle laisse la parole à chaque vice-présidente afin que celles-ci présentent le service dont elles ont la charge.

Ce document est joint en annexe de ce compte-rendu

2) Les éléments à prendre en compte dans le Budget 2026 :

Monsieur le Président présente ensuite à l'assemblée les éléments qui seront à prendre en compte obligatoirement dans le budget 2026 :

- La Participation obligatoire de 15€ à la Mutuelle Santé des agents au 1^{er} janvier 2026 si celle-ci est labellisée, soit une augmentation maximale de 7400€ par an.

Suite à l'avis du CST, une délibération définitive est prise par l'assemblée pour acter cette participation et donner mandat au Centre de Gestion pour négocier une offre de mutuelle aux agents en 2027 (délibération à suivre).

- L'installation de compteurs individuels de chauffage sur les logements de la Gendarmerie (soit environ 8000€) qui est une obligation du propriétaire. A l'heure actuelle les charges de chauffage sont réparties en fonction du nombre de m2 de chaque logement sans tenir compte de la taille de la famille ou de la consommation de chaque gendarme.

- Le début du remboursement de l'emprunt travaux France Services (10761.03€ en 2026) et la réception des premières subventions d'équipement correspondantes (DETR : 9 000€ et BANQUE DES TERRITOIRES : 1 737€). La subvention LEADER arriverait plutôt sur l'exercice 2027.

3) Les sujets à débattre pour le Budget 2026 :

Monsieur le Président présente ensuite à l'assemblée les sujets à débattre pour la préparation du Budget prévisionnel 2026 :

- L'augmentation de la base RIFSEEP des adjoints d'animation (catégorie C) qui n'a pas été réévaluée depuis 2017, en la passant de 71€ à 100€ pour un équivalent temps plein. Il faudrait prévoir une hausse des charges de personnel à hauteur de 5100€ supplémentaire par an.

- L'augmentation du budget entretien de la gendarmerie pour l'installation de nouvelles portes d'entrée et de compteurs individuels de chauffage sur les logements (de 10 000€ à 13 000€).

- La refonte du site internet (estimation entre 4000€ à 5000€) créé il y a 10 ans et qui est devenu obsolète, rendant difficile les modifications et la gestion dans son quotidien. Un nouveau site permettrait également de créer un espace ressources privé dédié aux agents du Sivom. Ce projet pourrait commencer après les élections sivomales d'avril 2026.

- La participation des communes proposée pour 2026 est de 590 000 € comme annoncé depuis le début du mandat avec une hausse de 5 000 € chaque année.

- Le réaménagement des accueils périscolaires pour répondre aux exigences réglementaires et suite à plusieurs contrôles de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (anciennement Jeunesse et Sports).

Les élus du comité sivomal, après avoir échangés sur l'ensemble des sujets, valident à l'unanimité, l'inscription de ces points au vote du budget 2026.

DELIBERATION SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS

Monsieur le Président rappelle la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée en 2021, qui introduit notamment une obligation pour les employeurs publics territoriaux de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque « Prévoyance » de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques « Frais de Santé » à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

A ce jour, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50% d'un montant de référence fixé à 30€).

Parallèlement, une ordonnance a donné aux Centres de Gestion l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont engager un marché pour pouvoir proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pertinente. Celle-ci sera un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Le Comité sivomal, afin d'assurer une couverture complémentaire de Frais de Santé de qualité aux agents, Suite à l'avis du CST rendu dans sa séance du 07 novembre 2025,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

- Donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique pour réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;
- De mettre en œuvre de manière transitoire, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière à la cotisation « Frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15€ par agent et par mois.

3^{ème} POINT : CREATION DE HUIT POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUELS POUR LES BESOINS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Président informe le comité sivomal qu'il convient de renouveler les huit postes d'adjoint d'animation contractuels à temps non complet pour faire face aux besoins du service enfance jeunesse sur l'année 2026 :

- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 23.00h/sem du 01 janvier au 31 décembre 2026**
- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 18.00h/sem du 01 janvier au 31 décembre 2026**
- **2 postes d'adjoint d'animation contractuel à 10.00h/sem du 01 janvier au 31 décembre 2026**
- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 6.00h/sem du 01 janvier au 31 décembre 2026**
- **1 poste d'adjoint d'animation contractuel à 4.78h/35 du 01 janvier au 31 décembre 2026**
- **2 postes d'adjoint d'animation contractuel à 2.00h/35 du 01 janvier au 31 décembre 2026**

Le Comité sivomal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

Vu les besoins du service enfance jeunesse,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

Article 1 : la création de huit postes d'adjoint d'animation contractuels à temps non complet (1 poste à 23.00h/sem, 1 poste à 18.00h/sem, 2 postes à 10.00h/sem, 1 poste à 6.00h/sem, 1 poste à 4.78h/sem, 2 postes à 2.00h/sem) présentés ci-dessus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

4^{ème} POINT : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SUR LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Président propose, afin de régulariser le taux d'emploi des animateurs saisonniers mineurs travaillant sur les accueils de loisirs durant les vacances scolaires, de modifier la délibération originelle de la manière suivante :

ALSH HIVER :

- 4 postes maximum d'animateurs saisonniers à 45h/sem + 2 postes d'animateurs saisonniers à 35h/sem pour les deux semaines de vacances scolaires.

ALSH PRINTEMPS :

- 4 postes maximum d'animateurs saisonniers à 45h/sem + 2 postes d'animateurs saisonniers à 35h/sem pour les deux semaines de vacances scolaires.

ALSH JUILLET :

- 11 postes maximum d'animateurs saisonniers à 45h/sem + 4 postes d'animateurs saisonniers à 35h/sem pour les quatre semaines de vacances scolaires.

ALSH AOUT :

- 7 postes maximum d'animateurs saisonniers à 45h/sem + 3 postes d'animateurs saisonniers à 35h/sem pour les deux semaines de vacances scolaires.

ALSH TOUSSAINT :

- 4 postes maximum d'animateurs saisonniers à 45h/sem + 2 postes d'animateurs saisonniers à 35h/sem pour les deux semaines de vacances scolaires.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Vu les besoins du service enfance jeunesse,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article 1 : la création des postes d'animateurs saisonniers à 45h/semaine et à 35h/sem présentés ci-dessus pour les besoins des accueils de loisirs.

Article 2 : cette délibération est valable de manière permanente.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire de Riaillé informe l'assemblée que le conciliateur de justice souhaiterait tenir une permanence 1 fois par mois sur le secteur et que, de son point de vue, il serait plus logique celle-ci ai lieu à France Services plutôt qu'en mairie. Le comité sivomal approuve cette remarque. Madame la Vice-présidente en charge de France Services se charge de voir avec les agents la faisabilité de cette permanence et les modalités organisationnelles.

Fin de la réunion à 21h30

ANNEXES

Comité sivomal du 02 décembre 2025

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	Vice-Présidente	Excusée (donne pouvoir à Jérôme SQUELARD)
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	Excusé (donne pouvoir à Roseline VOISIN)
Mme	BENOIST	Ann	élue	
Mr	BOURE	Yves	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	
Mr	GAUTRET	David	élu	Excusé (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU)
Mr	KADDAR	Saïd	élu	
Mme	LECOMTE	Bénédicte	élue	Excusée
Mme	LEVEQUE	Annelyse	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	LOUBERT- DAVAINE	Xavier	élu	
Mr	LOYER	Laurent	élu	Absent
Mr	RAITIERE	André	élu	
Mr	RAITIERE	Guillaume	élu	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	Président	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	